

RAPPORT
ANNUEL

2022



COUPLE ET FAMILLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Table des matières

Le rapport d'activité du comité	p.	3-4
Le service		
Les prestations du service	p.	5-6
Collaborateurs du service	p.	7
Bilan des activités		
Bilan général des consultations	p.	8
Le travail administratif	p.	9-10
Les consultations en détail	p.	10-11
L'accompagnement des stagiaires	p.	12
Le site internet	p.	12
La formation continue	p.	12
La Gazette	p.	13
Données statistiques	p.	14-21
Relations extérieures – représentations		
Collaborations régulières et ponctuelles	p.	22
Perspectives et projets 2023	p.	23
Annexes	p.	24-25
P.V. de l'Assemblée Générale	p.	26-29
Les comptes de l'association		
Mot du trésorier	p.	31
Rapport de l'organe de révision	p.	32-43

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE

Assemblée Générale du 21 mars 2023

Activité du comité

Le comité s'est réuni très souvent durant cette dernière année, presque 2 fois plus que d'habitude, en présentiel ou par zoom. En effet, suite au départ de 3 membres de notre comité, Odile Tardieu de la présidence, suivie de près par Marc Tissot, trésorier et Christine Tissot, également directrice, nous avons dû repenser notre fonctionnement.

Composition et présidence du comité

Notre comité composé aujourd'hui de Sophie Duvillard, Philippe Matthey, Sarah Namer, Ilona Majeur, Dany Monnerat et Claude Bretton-Chevallier, a décidé de fonctionner sur un mode collégial, dans le sens où chacun participe à la gestion de C&F en fonction de son domaine de compétence et de connaissance de notre association.

Pour reprendre la présidence, le comité a décidé d'opter pour une co-présidence qui sera assumée dès cette assemblée par Claude Bretton-Chevallier et Sophie Duvillard. Le fonctionnement collégial du comité serait maintenu. Nous avons en effet apprécié la richesse et le soutien de l'apport de chacun des membres du comité.

Direction

Au niveau de la direction, c'est aussi un binôme qui a été mis en place. Il nous est en effet apparu que ce rôle impliquait des aspects plus « gestion et administratifs » et des aspects plus « métier ». Afin de pouvoir laisser le temps à Monika d'assumer les aspects métiers, le comité a proposé à Florence, qui a rejoint le secrétariat fin 2021, d'assumer le volet gestion et administration. Nous avons donc fonctionné avec le binôme Monika – Florence depuis septembre 2022. Nous les remercions toutes deux pour leur engagement, leur souplesse et leur capacité d'adaptation.

Dans la foulée, une réflexion conduite par Philippe Matthey et Sarah Namer – en collaboration avec nos directrices a été menée sur le cahier des charges. Nous les remercions pour l'important travail de clarification et de formalisation des cahiers des charges qui a été fait et qui nous est très utile aujourd'hui.

A la fin 2022, Monika Ducret nous a fait part de son souhait d'être déchargée de son rôle de co-directrice, pour la fin février 2023.

Nous la remercions vivement pour son engagement et nous réjouissons de pouvoir encore compter sur ses compétences en qualité de conseillère conjugale.

Le comité s'est ainsi engagé dans un processus de recrutement, basé sur la récente clarification. Ce sont Sarah Namer et Philippe Matthey qui pilotent ce processus et nous les remercions pour le temps qu'ils y consacrent. Des candidatures interne et externe ont été auditionnées. A l'heure actuelle, le processus est en cours.

Ressources humaines

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans l'équipe Nathalie Gajic en tant que médiatrice familiale, depuis le début du mois de février dernier. Nathalie vient renforcer l'équipe, qui fait face à des demandes de plus en plus nombreuses. Bienvenue à vous Nathalie.

Ces changements ont poussé le comité à se pencher sur les différents contrats et cahier des charges. Nous avons constaté des différences que rien ne justifie, hormis des circonstances purement historiques. Parmi nos projets figure la révision des contrats, des cahiers de charges de l'équipe et du règlement interne de Couple & Famille.

Site internet

Un mandat a été confié à un prestataire pour revoir notre site internet. Vous en découvrirez bientôt le travail.

Projets en cours

Le Comité souhaite définir la stratégie de Couple et Famille en lien avec le travail sur la coparentalité, en associant l'équipe à cette réflexion. Une réunion avec l'équipe est prévue début juin pour faire – mieux- connaissance et entendre les besoins et les idées de chacune et chacun.

L'équipe mène de son côté une réflexion sur la Gazette qui amènera aussi le comité à réfléchir aux partenariats et représentations de C&F à l'externe.

Conclusion

Merci à tous les membres du comité pour leur engagement exceptionnel cette dernière année, merci aussi à tous les membres de l'équipe de professionnels. Les statistiques le montrent, l'activité ne cesse d'augmenter.

LES PRESTATIONS DU SERVICE

Couple et Famille propose des :

- **Consultations conjugales**
- **Consultations familiales**
- **Consultations parentales**
- **Médiations familiales**
- **Médiations parents-adolescents**
- **Soutiens individuels**
- **Suivi de coparentalité**

La consultation conjugale est une aide proposée aux couples en crise affective et relationnelle. Dans une période conflictuelle, la communication est rendue difficile par les incompréhensions nombreuses, des émotions fortes et des ressentiments. Le conseiller conjugal offre un espace de réflexion et de dialogue, qui permet à chacun de mieux comprendre leur dynamique de couple afin d'en changer les éléments faisant obstacle à une vie de couple épanouie ou de chercher ensemble des solutions aux conflits. Lors d'une séparation douloureuse, la consultation conjugale offre aussi l'opportunité de la penser avec un tiers neutre, d'exprimer les joies et les peines de ce qui a été vécu durant la relation. Ce travail sur la fin du couple permet d'entrer plus apaisé dans le processus de séparation.

La consultation familiale est une approche qui implique tous les membres d'une famille, en tenant compte des liens existants entre eux et du contexte de vie. Lorsque le dialogue est rendu difficile ou rompu, par un événement ou de la souffrance, toute la famille en est chamboulée. La consultation familiale réunit toute ou partie la famille dans un cadre neutre ouvrant sur un espace de dialogue, d'écoute et de réflexion où les difficultés sont abordées dans leur complexité en vue de chercher ensemble des solutions et des nouvelles manières de faire ensemble.

La consultation parentale est un soutien à la parentalité pour tous ceux qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants dans leur mission éducative. C'est une aide professionnelle permettant la réflexion autour de l'éducation et de la collaboration parentale, afin de rechercher ensemble des réajustements en fonction des besoins actuels de leur enfant. Cette prestation est aussi proposée aux parents en situation de séparation ou de divorce pour renouer le dialogue et améliorer la communication pour le bien-être des enfants.

La médiation familiale est un processus permettant à des couples mariés ou non, avec ou sans enfants, d'élaborer eux-mêmes les modalités de leur séparation ou de leur divorce, dans un esprit de dialogue et de coresponsabilité parentale, avec l'aide d'un médiateur qualifié. Il accompagne les couples en situation de séparation ou de divorce, qui désirent prendre eux-mêmes et ensemble les décisions concernant les aspects pratiques de leur séparation. La médiation permet l'élaboration d'une convention de séparation valable devant le tribunal.

La médiation parents-ados permet de restaurer une communication entre parents et adolescents et de construire ensemble des solutions aux conflits qui se font jour à cette période. Elle se distingue de la consultation familiale par la recherche d'accords pragmatiques et peut déboucher sur une réorientation en thérapie de famille si nécessaire.

Les soutiens individuels s'effectuent soit sur demande d'un membre du couple qui s'oriente vers une séparation, soit lorsqu'un membre du couple refuse de venir en consultation. Il arrive également de vouloir dès le départ mener une réflexion individuelle sur sa relation.

Les suivis de coparentalité ont pour but d'accompagner les parents séparés en conflit, avec une prise en charge pluridisciplinaire, médiatrice-thérapeute de famille, afin de les amener vers une coparentalité dans le respect du bien-être des enfants.

Pour plus de renseignements sur les prestations, on peut consulter notre site Internet :

www.coupleetfamille.ch

Horaires du secrétariat : de 9h00 à 12h et 12h30 à 15h30 du lundi au vendredi.

Les consultations sont proposées sans interruption de 8h00 à 18h30, dernier rendez-vous.

Langues parlées : français, anglais, italien, espagnol et allemand pour la consultation conjugale, et, français pour la médiation familiale et parents-adolescents.

Prix des consultations en fonction du revenu : tarif minimum de CHF 50.-- et maximum de CHF 200.--. Pour des budgets très précaires nous demandons CHF 20.-- la séance.

Une séance de médiation familiale dure 1h30 et les tarifs s'échelonnent de CHF 80.-- à CHF 280.--. Toujours pour les budgets précaires, nous demandons CHF 50.--.

COLLABORATEURS DU SERVICE

LE COMITE

Dany MONNERAT	trésorier
Philippe MATTHEY	prêtre, membre de la Pastorale familiale
Sophie DUVILLARD	
Sarah NAMER	
Iona MAJEUR	

Les membres du Comité assument bénévolement les tâches relatives au personnel, à la gestion, à la publicité, au développement du service et aux relations extérieures.

Monika DUCRET et Florence DESSUET en tant que codirectrices de Couple et Famille, participent aux réunions du Comité, à titre consultatif.

L'EQUIPE DE TRAVAIL

Monika DUCRET	Codirectrice, psychologue, thérapeute de famille et conseillère conjugale
Florence DESSUET	Codirectrice et secrétaire
Véronique HÄRING	Psychologue, psychothérapeute, thérapeute de famille et conseillère conjugale
Charlotte DEBIONNE	Conseillère conjugale, intervenante auprès des famille
Mélanie GAUDET	Médiatrice familiale assermentée par le conseil d'Etat
Catherine ARGENTA	Psychologue et médiatrice familiale FSM
Rodrigo DE STEFANIS	Stagiaire en conseil conjugal/thérapie de couple
Elisabeth DUPRAZ	Secrétaire

La supervision de l'équipe est assurée par Monsieur Denis Châtelain, psychologue, psychothérapeute, co-fondateur et secrétaire général de VIRES. Par ailleurs, les conseillères conjugales et les médiatrices bénéficient de supervisions individuelles et de la formation continue.

BILAN DES ACTIVITES

BILAN GENERAL DES CONSULTATIONS

(Données chiffrées en annexe)

L'année 2022 a encore été marquée par l'ajout de nouvelles crises notamment, comme celle de la guerre proche de nos frontières ou encore les difficultés psychologiques suite à la sortie de la crise du COVID. Au niveau sociétal, nous vivons beaucoup d'angoisses et d'inquiétudes. Notre association a connu une augmentation significative de la demande de consultation de thérapie ou de médiation. Le travail administratif a suivi la même courbe ascendante avec un nombre d'appels significatif.

Le total des entretiens est de **1512**, soit 120 de plus qu'en 2021. Il est à noter que ce chiffre n'inclut pas les séances fixées, mais non réalisées. En effet, les annulations tardives (- de 48h) et les absences non excusées ne sont jamais pris en compte dans ce chiffre. Cependant, comme les données brutes existent, nous pouvons dire que le pourcentage des rendez-vous non honorés se situe autour de 10% chaque année, soit **13,55%** en 2022.

De plus, nous avons officiellement ouvert une nouvelle prestation : les suivis de coparentalité. Ce travail de soutien à la parentalité après la séparation s'inscrit dans la palette des outils de prévention des violences intra-familiales. En effet, les conséquences d'une séparation conflictuelle sont délétères sur le bien-être et le développement psychique des enfants. Cela peut même impacter leur future vie relationnelle. Les personnes qui consultent pour cet accompagnement arrivent soit par la voie judiciaire (exhortation du Tribunal de l'enfant et de l'adulte ou SPMI), soit volontairement. Nous avons souhaité cet accompagnement de manière interdisciplinaire en formant des duos professionnels : médiatrice- conseillère conjugale/thérapeute de famille afin d'offrir une écoute complémentaire aux obstacles d'une bonne collaboration parentale.

Nous avons suivi **400** situations dont **290** nouveaux dossiers (**+11,6%**), réalisé **1512** entretiens (**+7,9%**) toutes prestations confondues et nous avons accueilli **769** personnes.

Les consultations se répartissent comme suit :

- **180** dossiers couple dont **133** nouveaux, **646** entretiens représentant **42,73 %**
- **75** dossiers famille dont **56** nouveaux, **286** entretiens représentant **18,91 %**
- **113** dossiers médiation dont **85** nouveaux, **367** entretiens représentant **24,7 %**
- **32** dossiers individuel dont **16** nouveaux, **213** entretiens représentant **14,08 %**
- **15** dossiers de coparentalité, **83** entretiens **5,4 %**

Nous avons **29%** de nos nouveaux clients qui arrivent chez Couple et Famille par le biais du site internet et **23%** par le réseau professionnel, soit les médecins, les psychologues, les services sociaux et les avocats. Il nous paraît très important de rester présent et actif au sein des réseaux

professionnels, de la santé et de la justice car cela nous apporte la visibilité nécessaire dans un environnement marqué par une concurrence importante avec le secteur privé. Ainsi, **9%** viennent sur le conseil ou sont exhortés par le TPAAE, le TPI ou le SPMi/SEASP.

Les proches et le bouche à oreille représentent également une porte d'entrée significative avec **11%**. Ceci traduit l'expression d'un lien de confiance entre les professionnels et les clients. De plus, **15%** de nos clients reviennent parfois après plusieurs années pour retravailler, un ou des événements de vie impactant leurs relations. Les réorientations internes représentent **3%** des dossiers, mettant en lumière les collaborations entre nos différentes prestations, un couple pouvant commencer par une consultation conjugale et poursuivre en médiation en cas de décision de séparation. L'inverse existe également mais reste plus rare. Les personnes venant par l'église catholique, les mairies et les écoles représentent **2%**.

Les honoraires payés par les clients, ils sont fixés selon le revenu mensuel net. Les tarifs moyens suivants :

- Consultation de couple **CHF 108.-** pour 1h de consultation.
- Consultation de famille **CHF 86.-** pour 1h de consultation.
- Consultation en individuel **CHF 72.-** pour 1h de consultation.
- Consultation en médiation **CHF 95.-** pour 1h30 de consultation.
-

Il est à noter que **79** situations paient un tarif minimum qui se situe entre CHF 20.- et CHF 50.-, soit près de **20%** de notre clientèle.

Couple et Famille peut jouer pleinement son rôle social en offrant des prestations de qualité pour tous les budgets, y compris ceux qui sont dans la précarité.

Une valeur cardinale de notre association est d'être accessible à tout individu, quelque soit ses finances, son orientation sexuelle et sa religion.

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

En 2022, nous avons accueilli une nouvelle collègue au sein de notre équipe, Florence Dessuet, en remplacement de Christine TISSOT-MAYOR partie à la retraite. Le secrétariat a connu une hausse de l'activité avec une augmentation de **+12,7%** de contacts avec la clientèle, **+11,8%** de rendez-vous agendés et **+13,5%** de rendez-vous non honorés (rendez-vous excusés moins de 48h à l'avance et les clients pas venus). Ces chiffres sont proches de ceux de 2005 (13,4%) alors que nous connaissions une baisse constante depuis plusieurs années. Ainsi en 2020 seul 7,8% des

rendez-vous fixés n'étaient pas réalisés. Les contacts par téléphone et mail avec la clientèle sont passés de 2623 en 2021 à **3006**.

LA CONSULTATION CONJUGALE

Nous avons accueilli **180** couples dont **133** nouveaux clients et réalisé **646** entretiens.

56% des couples sont mariés, **21%** vivent en concubinage et **4%** sont séparés ou divorcés. Comme chaque année, les couples mariés sont majoritaires par rapport aux concubins.

Les couples qui ont fondé une famille représentent **73%** de nos clients, **17%** forment avec leurs partenaires des familles recomposées, **14%** sont des unions sans enfant et **7%** sont séparés ou divorcés, et autres **2%**.

Concernant l'orientation des **133** nouveaux couples en fin de travail, **15** sont restés ensemble et **12** se sont séparés. Pour les **60** restants, l'issue n'était pas connue du conseiller.

Concernant l'âge des hommes dans les nouvelles situations, la majorité soit **51**, ont entre 32 et 41ans, **39** ont entre 42 et 51 ans, et **5** entre 62 et 71ans. Nous avons eu **2** hommes de 21ans et moins.

La majorité des femmes qui sont venues consulter **64** ont entre 22 et 51 ans et **20** ont entre 22 à 31 ans. Nous avons **1** femme entre 71 et 82 ans et **3** femmes entre 18 et 21 ans.

La relation du couple, au moment de consulter, est de **9 ans** en moyenne, mariés et concubins confondus.

Les motifs de consultation sont les violences dans **34** couples, la communication difficile pour **31** couples, la sexualité pour **13** couples, la séparation envisagée pour **11** couples et la maladie-vieillesse pour **12** couples. La consultation de couple fait clairement partie des outils pour sortir de la violence domestique.

La grande majorité des consultations sont en français, avec quelques entretiens en anglais.

NOS CONSULTATIONS AUPRES DES FAMILLES :

LA CONSULTATION FAMILIALE

Nous avons suivi **75** dossiers dont **56** nouveaux et effectué **286** entretiens. Les familles sont à **38%** nucléaires, **30%** séparées, **19%** avec des enfants vivant hors domicile et **5%** monoparentales. **20** enfants ont entre quelques mois et 13 ans, **31** sont adolescents et **11** sont majeurs. Le thérapeute a vu le plus souvent tous les membres de la famille pour aborder ensemble les dynamiques familiales.

Les motifs de consultation pour **23** familles sont les difficultés relationnelles, pour **13** les difficultés éducatives comme le respect des limites, **5** viennent pour des difficultés psychiques comme l'hyperactivité et **5** pour des violences.

LA MEDIATION FAMILIALE

Nous avons suivi **86** dossiers dont **65** nouveaux avec un total de **262** entretiens.

113 personnes ont été accompagnées sur le chemin de la séparation ou du divorce par nos deux médiatrices, avec **85** enfants directement concernés par la séparation.

47 % des couples sont mariés et **69%** vivent séparés lors du 1er entretien.

La moyenne d'âge des hommes est de **44** ans et **41** ans pour les femmes. La relation avait en moyenne **12** ans.

7 conventions ont été signées.

LA MEDIATION PARENTS-ADOLESCENTS

En médiation parents-adolescents, nous avons ouvert **11** dossiers, vus **28** personnes et effectué **31** entretiens. L'âge des enfants ou jeunes adultes varie entre 19 ans et 50 ans. Les pères ont 50 ans en moyenne et les mères 45 ans.

LES SUIVIS DE COPARENTALITE

Les suivis de coparentalité exhortés par les tribunaux ou par le SPMI ont été au nombre de **15** avec **83** entretiens réalisés.

LES SOUTIENS INDIVIDUELS

Nous avons suivi **32** personnes individuellement dont **16** nouveaux, et réalisés **213** entretiens. Ces consultations sont des accompagnements individuels, soit par choix pour réfléchir individuellement sur des aspects de la relation, soit le partenaire n'a pas souhaité participer à ce travail de couple.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Monsieur Rodrigo De Stephanis a terminé avec succès son stage et sa formation au DAS en conseil conjugal/thérapie de couple, formation certifiante du CEFOC et de la HETS.

Les stages d'observation suspendue entre 2020 et 2021 ont à nouveau rencontré un vif succès auprès du public universitaire, mais pas seulement, avec l'accueil de **3** stagiaires durant l'année. Comme souvent par le passé, nous avons dû refuser de nombreuses demandes n'ayant que trois places par année.

En médiation familiale, nous avons accueilli **9** stagiaires du cursus de la HETS. Les stagiaires ont eu la possibilité de participer en tant que médiatrice aux entretiens.

Notre association fait partie des lieux de formation, trop rare sur le canton, qui permet une expérience de terrain et de vie associative. L'équipe a toujours le plaisir d'accueillir ces futurs professionnels qui nous enrichissent aussi.

L'ANTENNE DE BERNEX

Nous avons ouvert **60** (+21) dossiers toutes prestations confondues et menés **264** (+32) entretiens. Dans le détail nous avons **46** dossiers couples-familles-individus avec **189** entretiens, et **14** dossiers de médiation avec **75** entretiens.

LE SITE INTERNET www.coupleetfamille.ch

En 2022, nous avons eu **77'740** visites. Notre Gazette est l'une des pages les plus lues.

FORMATION CONTINUE

Les collaborateurs de Couple et Famille ont participé en 2022 aux formations suivantes :

Charlotte DEBIONNE a fait deux jours de formation, « La puissance du choix du setting tout au long du processus en thérapie de famille » donné par l'IECF.

Mélanie GAUDET a suivi un CAS en justice des mineurs donné par l'université de Fribourg, un séminaire de « gestion de l'agressivité » par l'école Tatout et un autre sur « les sens de l'écoute » organisé par La Main Tendue.

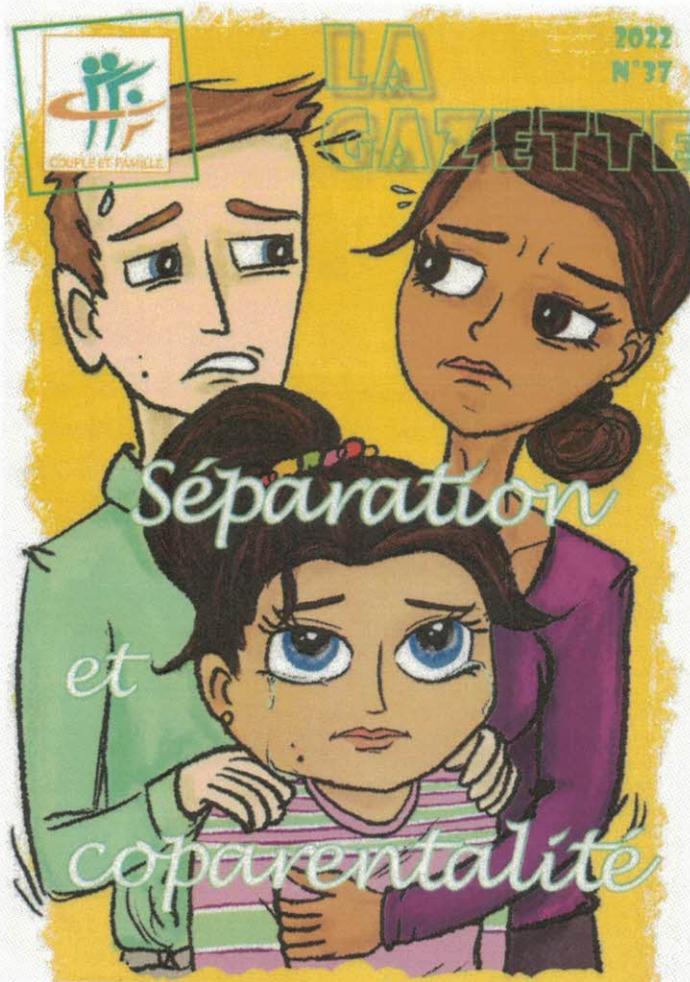
Monika DUCRET a terminé la formation à la supervision donnée par l'IECF.

LA GAZETTE DE COUPLE ET FAMILLE

Pour le numéro **37** de la Gazette nous avons repris le thème de la séparation en portant le regard sur les bonnes pratiques à privilégier, pour préserver les enfants des tensions conjugales. En Suisse, nous voyons émerger des projet pilote comme celui de Monthey en Valais qui s'inspire du modèle de « Cochem ». L'accent est mis sur l'intérêt de l'enfant et guide les parents et les professionnels vers un accord de consensus parental. La médiation est donc l'outil à promouvoir le plus vite possible avant toute judiciarisation de la séparation.

Pour mieux comprendre ce qui se passe pour les enfants nous avons tendu notre micro à la doctoresse Cesalli. Pour elle, « l'enfant qui vit dans un environnement de séparation parentale conflictuelle, est en danger pour son développement psychique, à la fois dans son équilibre psychique et pour ses relations de couple futures ».

Cette Gazette a encore une fois été l'occasion d'échanger et d'approfondir ensemble des sujets qui émergent de notre pratique et un moyen de nous faire connaître par une diffusion importante auprès des subventionneurs, de nos membres et du réseau genevois. Notre nouvelle offre de suivi de coparentalité est un fruit de cette réflexion commune.

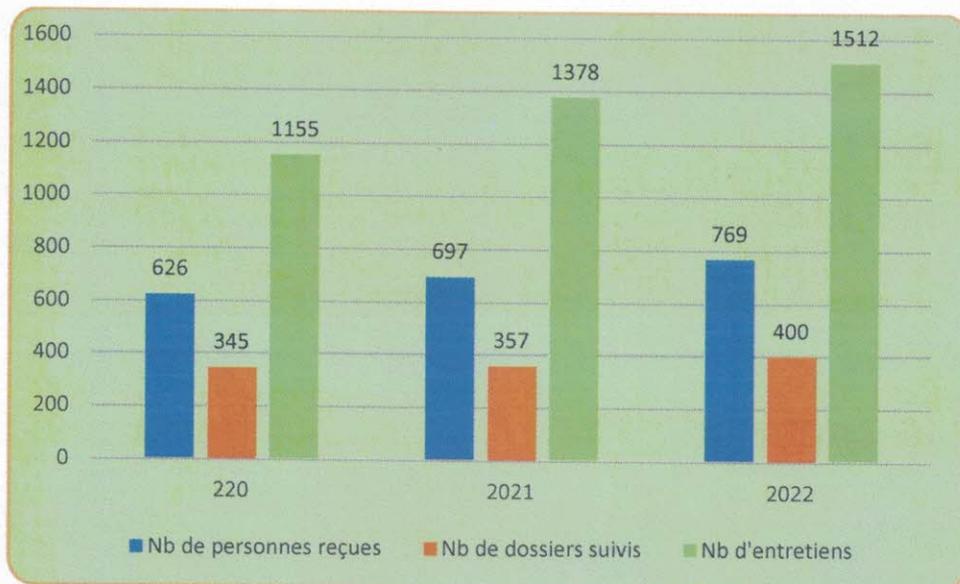


STATISTIQUES DE L'ASSOCIATION



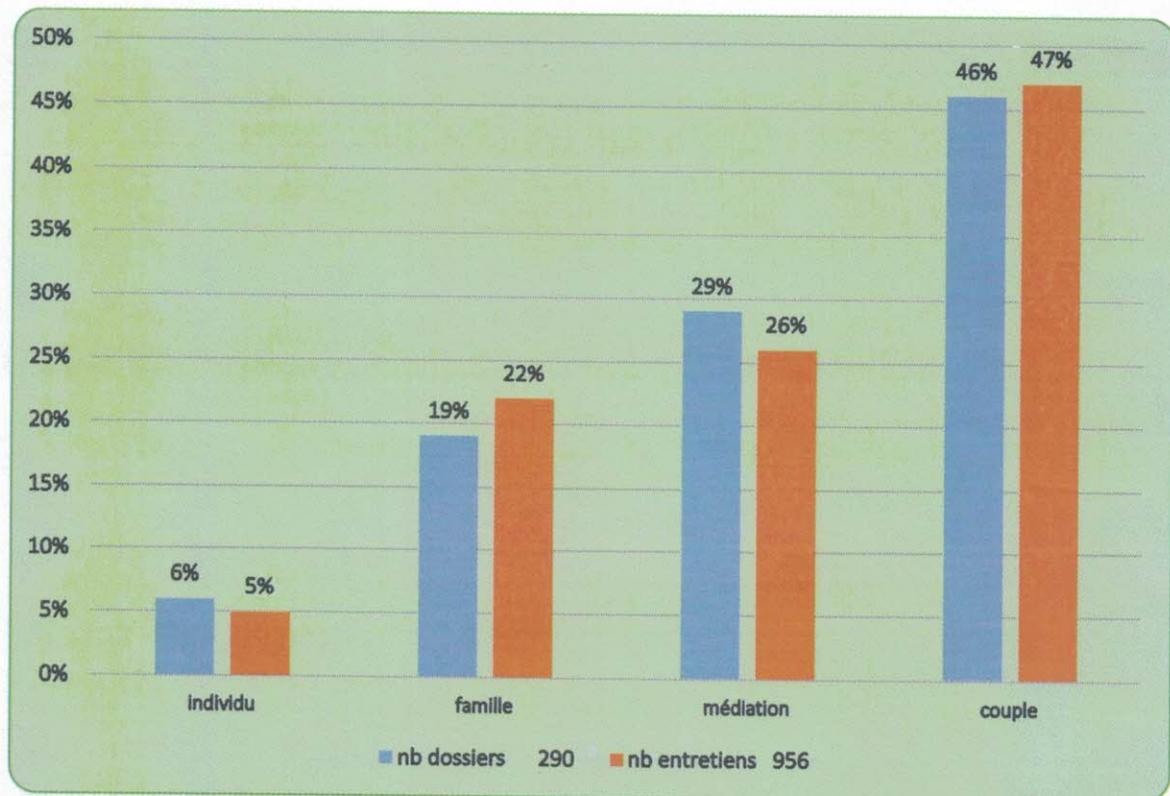
BILAN GENERAL DES CONSULTATIONS

	2020	2021	2022
Nombre de personnes reçues	626	697	769
Nombre de dossiers suivis	345	357	400
Nombre d'entretiens	1155	1378	1512

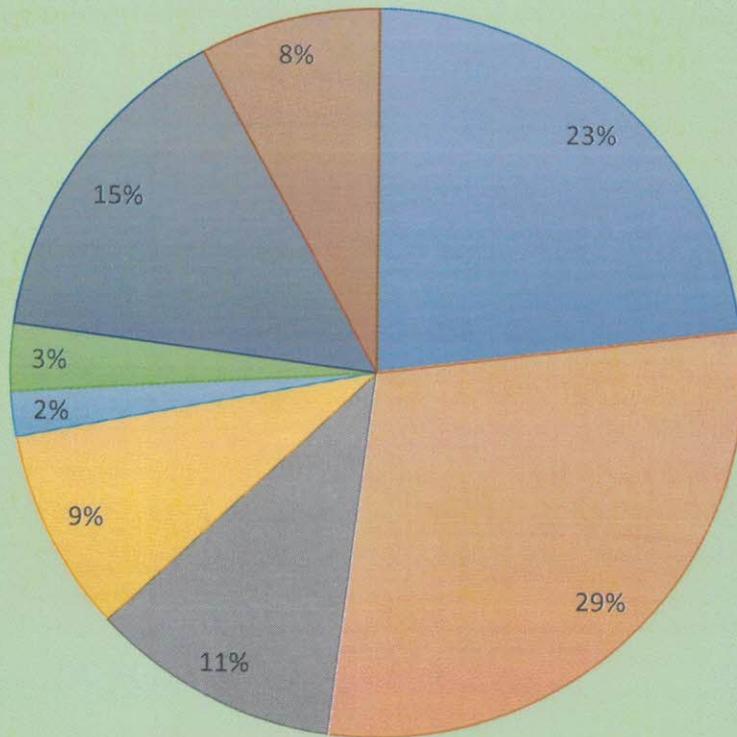


REPARTITION DES NOUVEAUX DOSSIERS

		Individuel	Famille	Médiation	Couple
Nombre de dossiers	290	6%	19%	29%	46%
Nombre d'entretiens	956	5%	22%	26%	47%

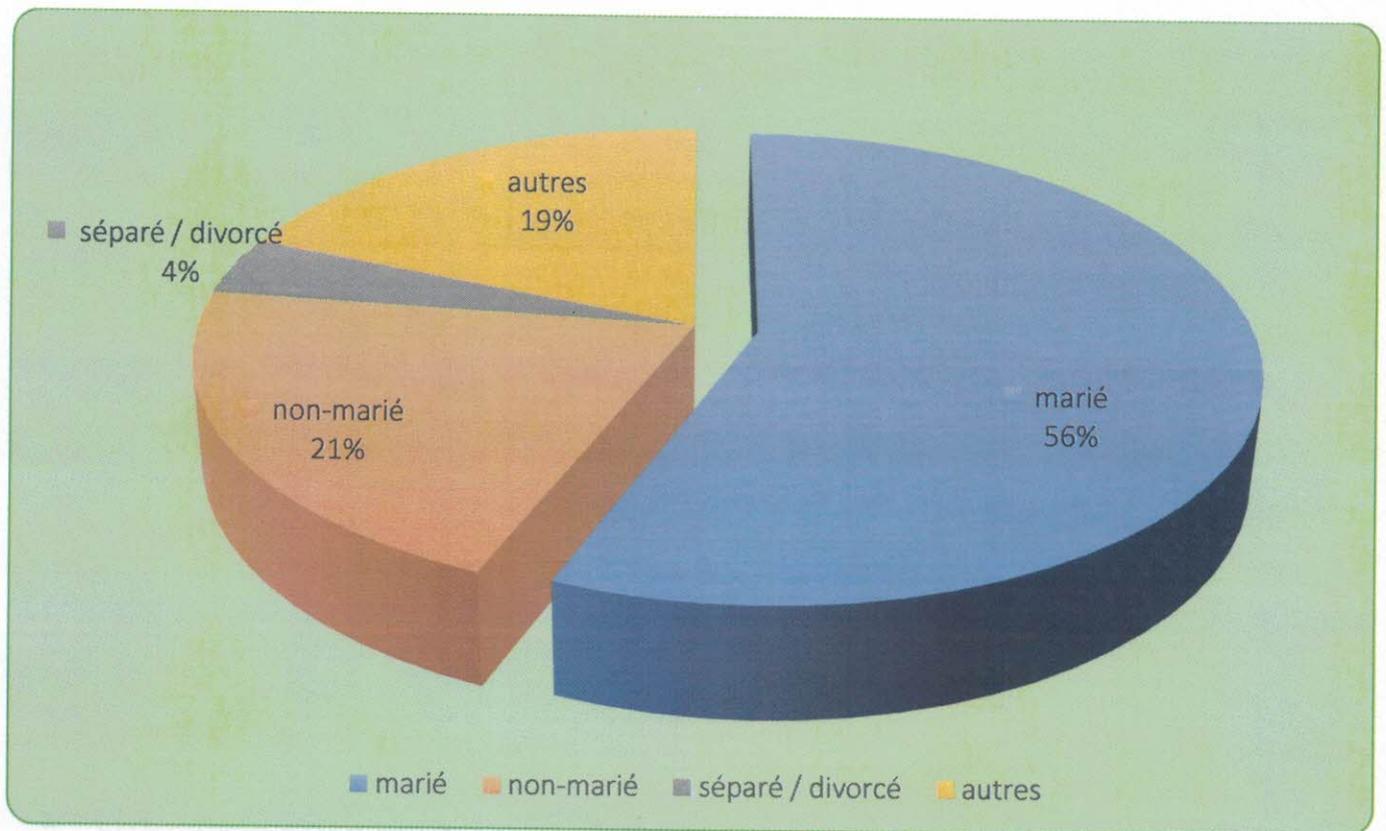


CLIENTS ADRESSES PAR (Nouveaux dossiers)

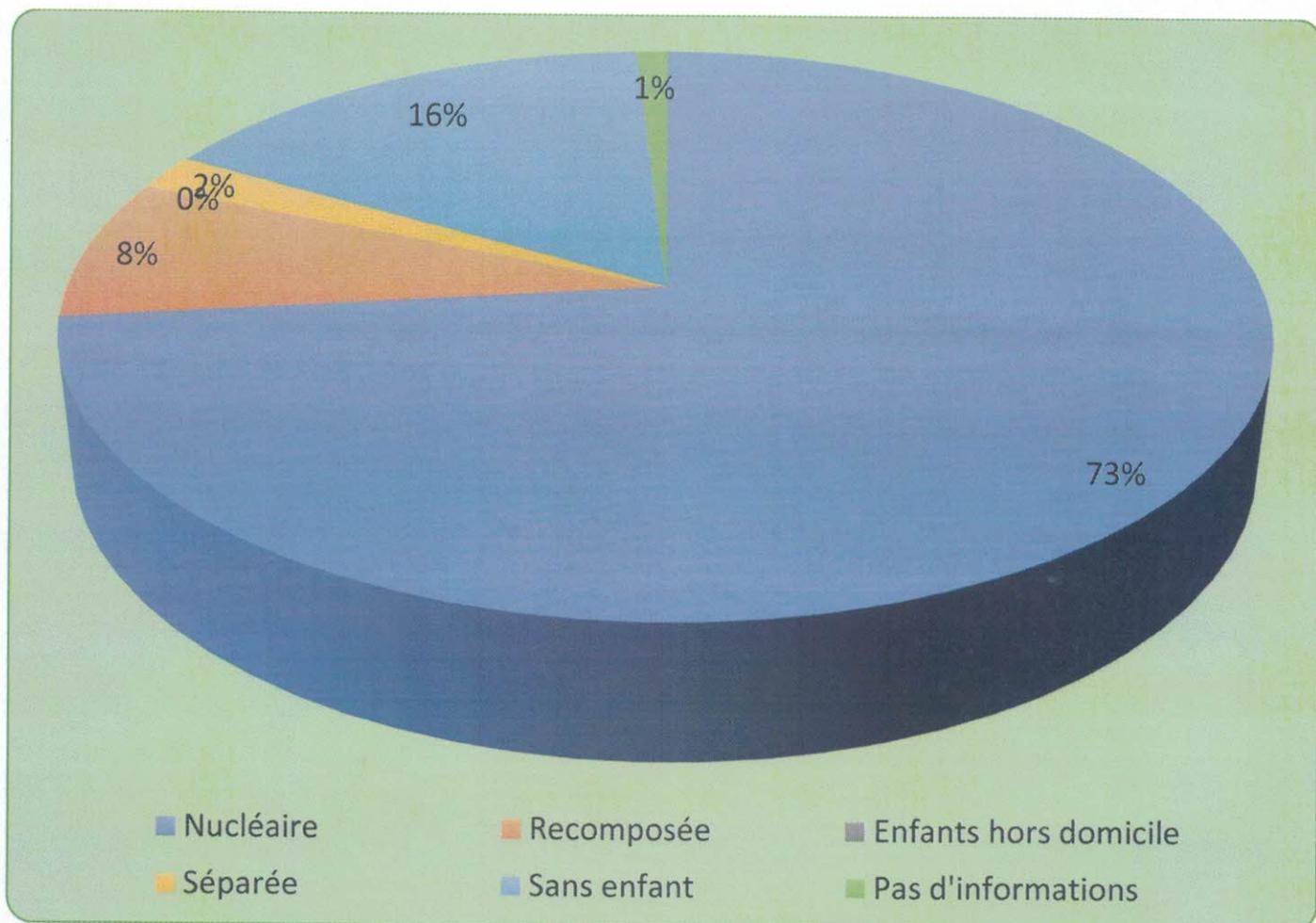


- Réseau professionnel (médecin, avocat, juge, psy , services sociaux)
- Internet - Recherche personnelle
- Client et proche
- TPAE TPI SPMi
- Eglise /Mairies / Ecoles
- Interne Couple et Famille
- Revenant

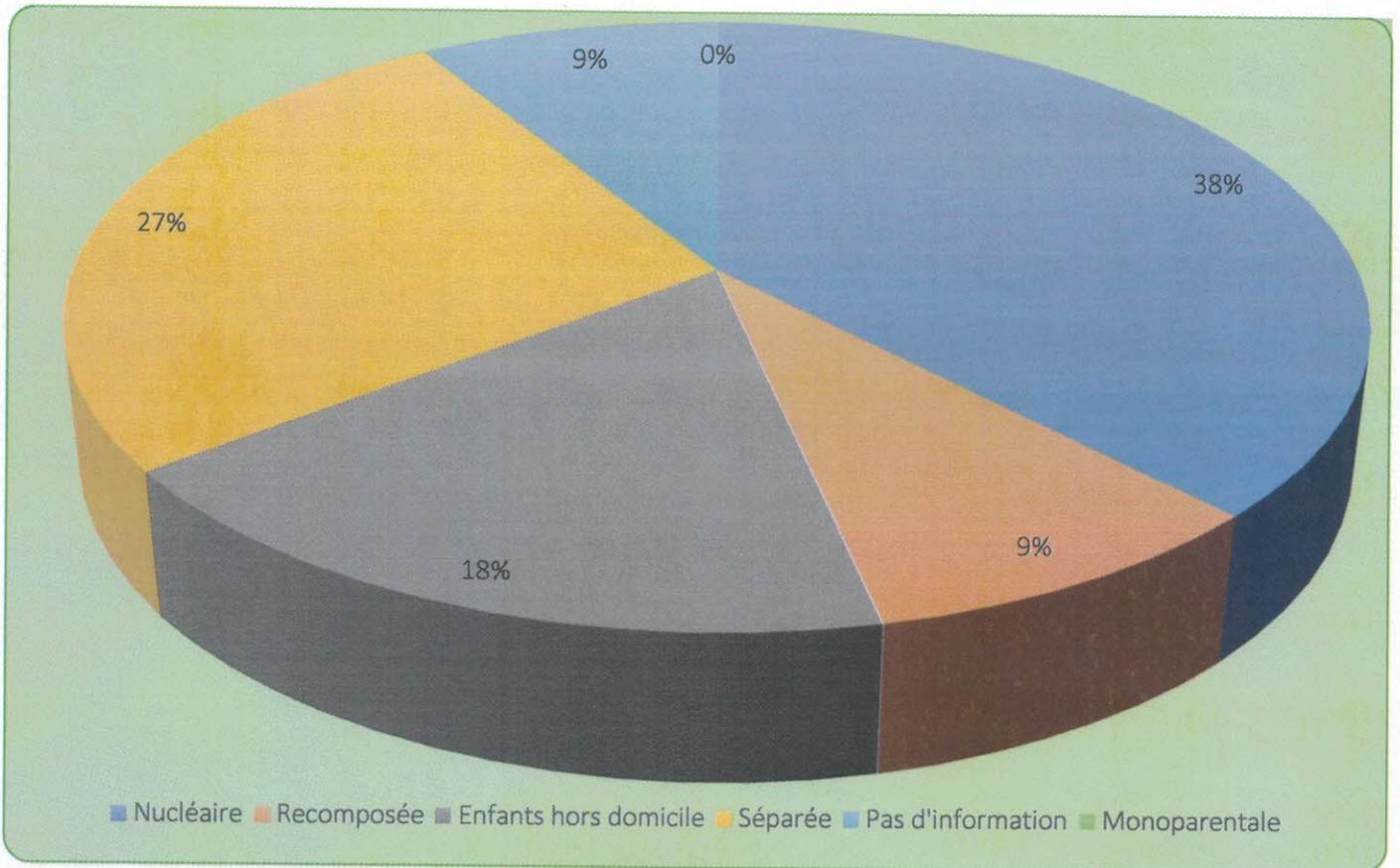
TYPE DE COUPLE (Conseil conjugal)



TYPE DE FAMILLE (Conseil conjugal)

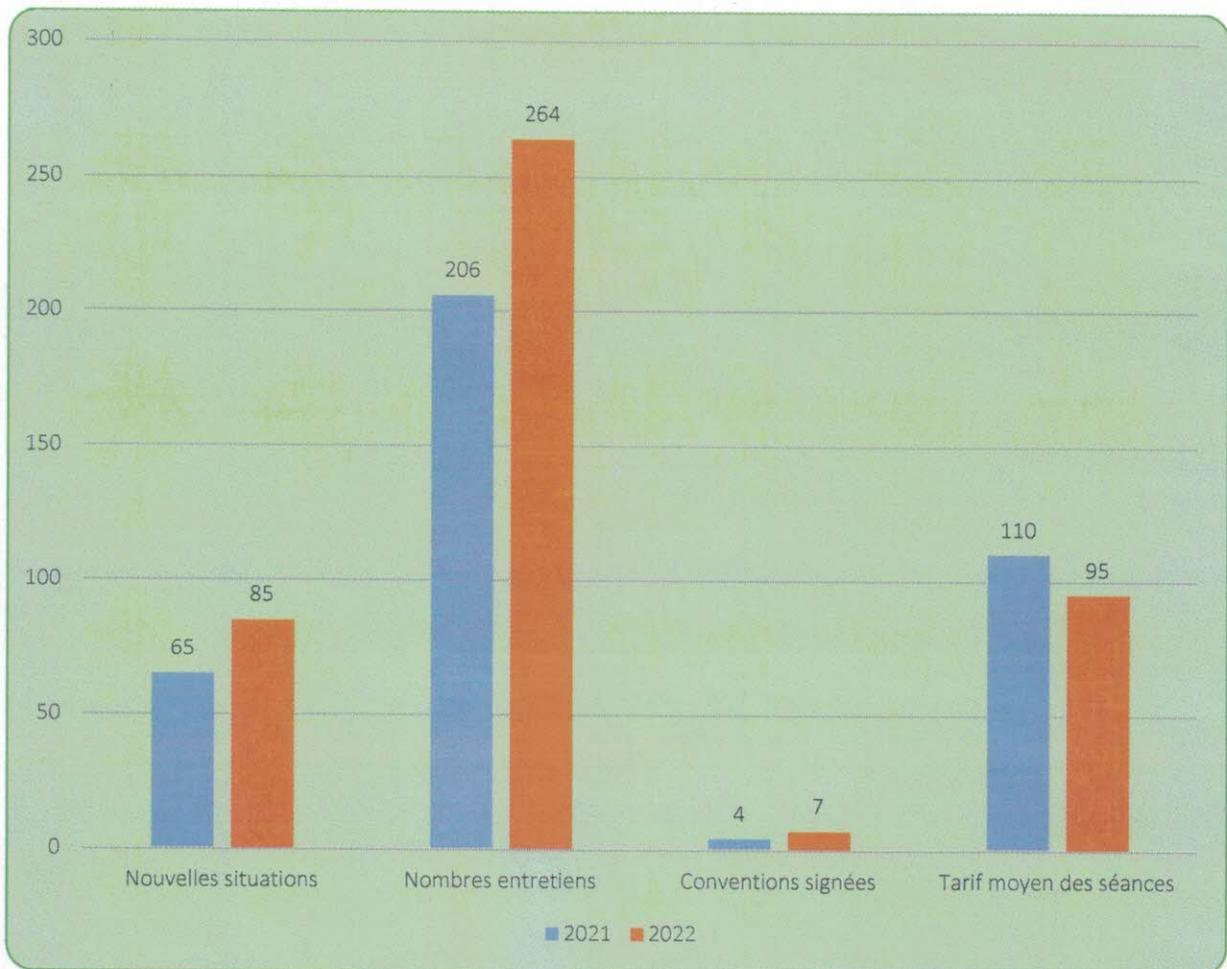


TYPE DE FAMILLE (Thérapie de famille)



MEDIATION FAMILIALE

(Y compris parents-ados et coparentalité)



RELATIONS EXTERIEURES

COLLABORATIONS REGULIERES / REPRESENTATIONS

Avec l'Église Catholique de Genève (ECR) :

L'Église Catholique de Genève continue à soutenir financièrement Couple et Famille avec une subvention - inchangée - de CHF 150 000 par an.

L'association est rattachée à la **Pastorale Familiale de Genève**, qui elle-même fait partie du **Département de la formation des adultes (DFA)**. Nos liens sont nombreux en particulier, Philippe Matthey, aumônier de la Pastorale Familiale est membre du comité de Couple et Famille.

Avec l'Etat de Genève :

Nous avons un contrat de prestation renouvelé tous les quatre ans.

Avec l'OPCCF :

Comme les autres années, nos collaborations se font en fonction des divers projets qui nous rassemblent ou pour défendre des préoccupations similaires.

Avec Avenir Famille :

Couple et Famille est un membre actif du comité et représenté par Monika Ducret. Nous collaborons activement sur les thèmes choisis et l'organisation annuelle des Assises.

Avec Enfant et Séparation :

Le collectif a décidé de transférer son contenu sur la vidéo. Dans ce but nous avons effectué un travail de condensation des contenus tout en voulant respecter l'essentiel du message. A côté de ce travail sur le contenu, nous avons recherché des professionnels des médias. Ce projet avec le collectif est encore en cours en 2023.

Avec Couple+, la Fédération romande et tessinoise de services de consultations conjugales

Monika Ducret, présidente de Couple+ depuis 2015 et représentante de Couple et Famille a donné sa démission à l'AG du 9 juin 2022.

Avec la FGeM, Fédération Genevoise des Médiations

Membre de la fédération, notre médiatrice Mélanie Gaudet y représente Couple et Famille.

Avec Scopale

Le *Réseau enfant Genève (Reg)* s'est constitué en association et a pris le nom de Scopale. Monika Ducret y représente l'association.

Avec Espace Famille

L'association Espace Famille propose des accueils pour parents et enfants préscolaires afin de favoriser la socialisation. Couple et Famille exerce ses activités de consultations dans les locaux de l'association et Monika Ducret en est la Présidente depuis 2017.

PERSPECTIVES ET PROJETS 2023

Comme par le passé, nous allons rester actif au sein du réseau social et associatif genevois en poursuivant nos activités et nos participations :

- Avec le collectif Enfant et Séparation en poursuivant le travail sur le projet de capsules vidéo.
- Dans la rédaction et la publication du numéro annuel de la Gazette ;
- Par la rencontre avec des auteurs qui réfléchissent sur le couple et la famille ;
- En partenariat avec Couple+, en accueillant des stagiaires du DAS en conseil conjugal/thérapie de couple.

Le projet de petits livres appelés « Le petit cahier » a encore une fois été reporté étant donné les nombreux défis auxquels l'association a dû faire face en 2022.

En priorité nous avons identifié les projets suivants pour l'année 2023 :

- Refaire le site internet, notre porte d'entrée principale pour accéder aux informations nous concernant
- Poursuivre le processus d'informatisation du secrétariat débuté en 2022 avec l'acquisition d'un logiciel administratif client.

ANNEXES

ORGANIGRAMME

L'association est administrée par un comité

Le Comité a notamment pour attributions :

- L'engagement et le contrôle du personnel
- La gestion administrative et financière du service
- Les contacts avec les autorités civiles et religieuses intéressées par les activités de l'association.
- Il nomme et contrôle les codirectrices, il peut déléguer une partie de ses attributions.

L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du président et du trésorier ou de l'un des deux avec un autre membre du comité (article 8.2 des statuts de l'association).

Les codirectrices ont la responsabilité de la gestion et de la bonne marche du service, soit notamment :

- La gestion du personnel
- La gestion du secrétariat
- L'organisation et l'animation des colloques du service
- Son rôle consultatif au comité.

Le comité et la direction collaborent en matière de représentations extérieures, perspectives d'avenir et recherches de fonds.

TABLEAU DES RISQUES

Locaux :	Vol, incendie, dégâts d'eau	Assurance Helvetia Patria
RC :	Office et employés	Assurance Helvetia Patria
Employés :	Accident LAA et complémentaire (100%)	Assurance CSS
	Maladie perte de gain (100%) :	
	de 1 à 90 jours	Couple et Famille
	de 91 à 720 jours	Assurance CSS
	Frais médicaux	Individuels

Loyer :	Augmentation contractuelle
Salaires :	Pas d'augmentation contractuelle prévue
Subventions :	Etat, selon contrat de prestation Eglise, selon contrat de prestation
Clients :	Variation du chiffre d'affaires futur ; inconnue
Dons :	Appels prévus dans le cadre d'activités ponctuelles et extraordinaires
Risques débiteurs :	Limité (paiement à chaque séance)
Stock :	Inexistant
Malversation :	Inexistant, contrôle interne, déontologie et éthique

SCHEMA DE CONTROLE INTERNE

Direction :	Contrôlée par la Présidente et le Comité
Secrétaires :	Contrôlées par les codirectrices
Collaborateurs :	Contrôlés par les codirectrices, colloques et supervisions
Comptabilité :	Etablie par le comptable, contrôlée par le réviseur
Caisse :	Tenue par les secrétaires, contrôlée par le comptable et le réviseur Encaissements : double des quittances, fiches de travail, paiements : quittances et pièces justificatives
CCP :	Tenu par la secrétaire, contrôlé par le comptable et le réviseur
Banque :	Ecritures tenues par le comptable, contrôlées par le réviseur.
Comptes affectés :	Tenus par le comptable, contrôlés par le réviseur.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ACCUEIL

Madame Sarah NAMER ouvre l'assemblée générale à 19h15 et souhaite la bienvenue aux participants.

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

Mesdames Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALLIER présentent le rapport du comité :

Un effort très soutenu a été nécessaire pour reprendre la gestion de l'association, en collaboration avec la direction, suite au départ de 3 personnes-clés. Le comité s'est réuni deux fois plus souvent que les années précédentes.

Le comité fonctionne sur un mode collégial, chaque membre participe à la gestion de l'association en fonction de son domaine de compétences et de connaissances.

Début 2023, le comité a décidé d'opter pour une coprésidence assumée par Mesdames Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALIER.

La direction de l'association est également assurée par un binôme pour répondre, d'une part, aux aspects de gestion et administratifs et, d'autre part, aux aspects métiers. En effet, afin de permettre à Madame Monika DUCRET de se concentrer sur les aspects métier, le comité a proposé à Madame Florence DESSUET d'assumer le volet gestion et administration depuis septembre 2022.

Parallèlement, une réflexion a été menée par Monsieur Philippe MATTHEY, en collaboration avec la codirection et le comité, sur les cahiers des charges et la répartition des tâches au sein de la direction.

Fin 2022, Madame Monika DUCRET a fait part au comité de son souhait d'être déchargée de son rôle de codirectrice pour la fin février 2023. Un processus de recrutement piloté par Madame Sarah NAMER et Monsieur Philippe MATTHEY est en cours, avec l'audition de candidatures internes et externes.

Pour compléter l'équipe, Madame Nathalie GAJIC a été engagée en tant que médiatrice familiale depuis le 1er février 2023, au taux d'activité de 20%.

Parmi les projets du comité figure la révision des contrats et du règlement interne de Couple et famille. Le comité a commencé à se pencher sur les différents contrats et cahiers des charges des membres de l'équipe qu'il souhaite uniformiser.

La refonte du site internet est confiée à un prestataire externe. Il sera bientôt disponible.

Le comité souhaite définir la stratégie de Couple et Famille dans le domaine de la coparentalité, en y associant l'équipe.

L'équipe mène une réflexion sur la gazette qui amènera le comité à réfléchir aux partenariats et aux représentations de Couple et Famille à l'externe.

Le comité et l'équipe sont remerciés pour leur engagement, face au nombre croissant de demandes auxquelles l'équipe répond. Le fait que Couple et Famille soit sollicitée est un gage de l'importance de l'association dans le tissu social genevois et de la qualité des prestations délivrées.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Madame Monika DUCRET expose le rapport de la direction. Elle voit dans la nouvelle loi sur la médiation et la « lamalisation » des psychologues de gros défis pour Couple et Famille.

Elle explique son choix de quitter la codirection en lien avec son engagement en politique.

Madame Monika DUCRET distribue une synthèse des chiffres démontrant l'augmentation constante de l'activité de Couple et Famille

Les chiffres montrent que 2022 est très proche de 2005 qui a été une « année record », étant précisé que les membres de l'équipe étaient alors plus nombreux qu'aujourd'hui.

Elle relève une baisse des consultations conjugales (-8%), une augmentation des consultations de famille et des médiations, une légère hausse des entretiens individuels.

Les honoraires des entretiens individuels et des médiations ont légèrement augmenté. Environ 20% des consultations sont facturées à un tarif bas (entre CHF 20.- et CHF 50.-), ce qui illustre la vocation sociale de l'association. Cette année, l'association a bénéficié de la prise en charge de certaines séances de consultations par la Fondation Wilsdorf, l'Hospice général ainsi que le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Madame Monika DUCRET exprime les défis qui ont ponctué le quotidien de Madame Florence DESSUET ainsi que l'augmentation de la charge de travail pour le secrétariat.

Elle termine par l'antenne de Bernex. Elle explique avoir renoncé dès février 2022 à consulter le mardi sur le site pour mieux se consacrer à la codirection. Désormais, Madame Véronique HÄRING consulte les jeudis après-midi et Madame Mélanie GAUDET consulte les mercredis après-midi. Monsieur Rodrigo DE STEFANIS a également consulté sur le site de Bernex durant son stage.

Madame Monika DUCRET confirme la refonte du site internet. Elle évoque également l'informatisation du secrétariat (fichier client informatique).

COMPTES 2022 ET RAPPORT DU VERIFICATEUR

Monsieur Dany MONNERAT expose et explique les comptes pour 2022. La Fondation BALMONT-CROZIER a fait don de CHF 5'000.- pour financer les formations des membres de l'équipe. L'année se termine avec un petit bénéfice de CHF 1'088.- qui vient compenser la perte de 2021. Les chiffres pour la médiation et les consultations ont augmenté de CHF 5'000.-. Il y a un peu moins de donations cette année mais l'Evêché Genève-Lausanne-Fribourg a été plus généreux sur 2022. Quelques

formations ont été données par Madame Mélanie GAUDET en externe qui entretient dans les produits de l'association ; ces montants sont redistribués aux membres de l'équipe. L'Etat de Genève a offert la subvention que Couple et Famille devait restituer entre 2017 et 2020 (CHF 13'750.-).

Le vérificateur aux comptes a attesté que tout était conforme à la loi et aux statuts de l'association.

QUESTIONS ET REMARQUES AU SUJET DES RAPPORTS

Monsieur Marc TISSOT demande une précision sur le montant des conférences-formations. Monsieur Dany MONNERAT explique qu'il s'agit des interventions externes faites par Madame Mélanie GAUDET.

Madame Odile TARDIEU demande des précisions sur l'augmentation des consultations à Bernex car selon les chiffres, les honoraires diminuent. Monsieur Dany MONNERAT précise que l'augmentation de CHF 5'000.- concerne l'ensemble des consultations (Eaux-Vives - Bernex). Madame Sarah NAMER rappelle que les mardis de consultations sont supprimés. Madame Anne-Claire RIVOLLET demande si les mardis sont supprimés par défaut de demandes ou parce que l'effectif de Couple et Famille ne permet pas d'assurer ce jour de consultation. Madame Monika DUCRET confirme que la demande est présente mais qu'il s'agit d'un problème d'effectif.

Monsieur Georges ALBERT demande si Couple et Famille prévoit de recruter en 2023 vu l'augmentation des demandes. Madame Sarah NAMER explique que pour l'instant le budget permet à Couple et Famille de rétribuer l'équipe en place et ne garantit pas la possibilité de recruter. Il faudrait une source de financement complémentaire.

Monsieur Georges ALBERT demande si Monsieur Rodrigo DE STEFANIS va venir augmenter l'effectif. Il est expliqué que Monsieur DE STEFANIS a terminé son stage en octobre 2022 et qu'il n'était pas prévu qu'il intègre l'équipe ensuite.

Madame Florence DESSUET précise que le secrétariat reçoit peu de demandes de clients pour l'antenne de Bernex. Madame Mélanie GAUDET ajoute que quelques demandes de médiations le mercredi aux Eaux-Vives sont formulées par des clients.

Madame Christine TISSOT-MAYOR souligne que les quêtes (l'Evêché) sont plus importantes cette année.

Madame Anne-Claire RIVOLLET demande si durant les consultations des questions autour de la spiritualité sont plus présentes depuis la pandémie. Madame Monika DUCRET explique que le motif le plus exposé l'an passé était la violence. Les personnes sont plus angoissées. La spiritualité n'apparaît pas au premier plan. Madame Mélanie GAUDET ajoute cependant que la thématique de la religion est automatiquement abordée en médiation car elle fait partie de l'articulation de l'autorité parentale conjointe.

DECHARGE AU COMITE

La décharge au comité est votée à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

A l'unanimité, les membres de l'association reconduisent le comité dans sa composition actuelle. Madame Sarah NAMER les remercie pour leur confiance.

PROPOSITIONS ET DIVERS

Madame Mélanie GAUDET annonce des nouveautés réjouissantes pour la coparentalité et la médiation :

L'association Couple et Famille rencontrera prochainement le Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale dans la perspective de signer un contrat de prestations. Cela permettra la prise en charge de 5 à 8 séances supplémentaires par le SEASP.

Le Service de protection des mineurs peut prendre en charge quelques séances lorsque les situations sont acheminées dans les services de médiations (droit de visite médiatisé).

Lorsque le Tribunal de Première Instance envoie des parents qui sont au bénéfice de l'assistance judiciaire, cette instance entre en matière sur la prise en charge de 3 à 5 séances de médiation.

Enfin, elle évoque la nouvelle loi sur la médiation et les différents impacts qu'elle pourrait avoir sur l'association.

Le comité conclut la partie officielle de l'Assemblée générale par des remerciements à Monika pour son engagement au sein de l'association Couple et Famille.

COMPTES DE L'ASSOCIATION



RAPPORT DU TRESORIER

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les comptes de l'Association Couple & Famille pour l'exercice 2022 avec les chiffres comparatifs de l'année 2021.

Pour les recettes, les subventions de l'Eglise Catholique Romaine et de l'Etat de Genève sont conformes aux contrats de prestations signés. L'Association enregistre également une subvention complémentaire provenant de l'Etat de Genève qui nous a offert le solde à restituer pour les périodes de 2017 à 2020. Un montant de CHF 5'000 a été alloué à la formation suite à une donation de la Fondation Balmont-Crozier.

Les recettes des consultations de thérapie et de médiations s'élèvent à un montant de CHF 143'856, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Les dons se montent à seulement CHF 80 pour l'exercice 2021 et les quêtes de l'Evêché de Genève, Lausanne et Fribourg sont de CHF 16'959.40. Couple & Famille a également reçu un montant total de cotisations de CHF 900 pour 2021.

Pour les dépenses de l'année 2021, les salaires et charges sociales ont légèrement augmenté à la suite des heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs et les diverses indemnités versées. Les autres postes de charges sont restés stable par rapport au budget 2021 et à l'exercice précédent.

Le bilan fait apparaître un petit bénéfice de CHF 1'088.25, qui vient augmenter le capital qui se monte à CHF 85'488.52 au 31 décembre 2022.

Merci à tous de votre attention et je me tiens à votre disposition pour toute question.

Dany Monnerat

Genève, le 27 mars 2023

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérán SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Association Couple et Famille
Genève**

Exercice 2022

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale

Comptes annuels

Le 6 mars 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de l'

**Association Couple et Famille
Genève**

Genève, le 6 mars 2023
69/vac/11

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames, Messieurs,

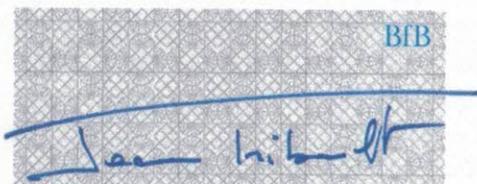
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de fonds et de variation de la fortune et annexe) de l'Association Couple et Famille pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

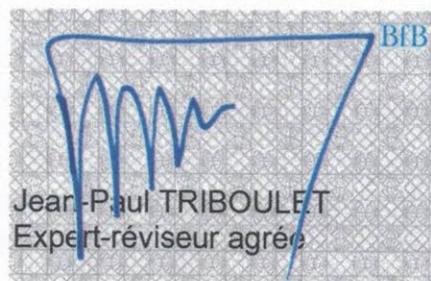
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de profits et pertes
- tableau de flux de fonds et de variation de la fortune
- annexe aux comptes annuels





COUPLE ET FAMILLE

EXERCICE 2022

BILAN

ACTIF

ACTIF CIRCULANT

CAISSE

C.C.P.

ACTIFS TRANSITOIRES

ACTIF IMMOBILISE

DEPOT DE GARANTIE LOYER

MATERIEL ET EQUIPEMENT

TOTAL ACTIF

31.12.2022

31.12.2021

fr.	291.15	fr.	3.65
fr.	125'563.80	fr.	99'231.80
fr.	14'971.40	fr.	15'500.00
fr.	6'032.57	fr.	6'032.57
fr.	1.00	fr.	1.00
fr.	146'859.92	fr.	120'769.02

PASSIF

FONDS ETRANGERS

PASSIFS TRANSITOIRES

SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024

SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2020

FONDS AFFECTES

FONDS AFFECTES

UTILISATION FONDS AFFECTES

FONDS PROPRES

CAPITAL

TOTAL PASSIF

fr.	44'371.40	fr.	10'616.75
fr.	-	fr.	-
fr.	-	fr.	13'752.00
fr.	17'000.00	fr.	27'000.00
fr.	-	fr.	-15'000.00
fr.	85'488.52	fr.	84'400.27
fr.	146'859.92	fr.	120'769.02

COUPLE ET FAMILLE

COMPTES D'EXPLOITATION

PRODUITS

	<u>Budget 2022</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
<u>SUBVENTIONS RECUES</u>			
SUBVENTION DE L'E.C.R.	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00
SUBVENTION ETAT DE GENEVE	fr. 110'920.00	fr. 124'672.00	fr. 110'920.00
<u>ATTRIBUTION FONDS AFFECTES</u>			
DONS AFFECTES		fr. -	fr. 15'000.00
<u>AUTRES PRODUITS</u>			
CONSULTATIONS	fr. 102'000.00	fr. 106'781.00	fr. 98'091.00
CONSULTATIONS BERNEX	fr. 14'000.00	fr. 2'790.00	fr. 13'519.00
MEDIATION	fr. 20'000.00	fr. 34'165.00	fr. 22'315.00
MEDIATION BERNEX	fr. 4'000.00	fr. 120.00	fr. 4'045.00
DONS	fr. 5'000.00	fr. 80.00	fr. 16'384.95
FONDATION BALMER-CROZIER		fr. 5'000.00	fr. 5'000.00
EVECHE GENEVE LAUSANNE ET FRIBOURG		fr. 16'959.40	fr. 8'991.50
INTERETS DIVERS	fr. -	fr. -	fr. 68.00
CONCERT / CONFERENCE	fr. -	fr. 8'417.50	fr. -
COTISATIONS	fr. 700.00	fr. 900.00	fr. 760.00
TOTAL	fr. 406'620.00	fr. 449'884.90	fr. 445'094.45

CHARGES

<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>			
TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES	fr. 325'000.00	fr. 363'298.70	fr. 361'796.80
FRAIS DE FORMATION	fr. 10'000.00	fr. 7'840.00	fr. 10'670.00
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
LOYER ET FRAIS ANNEXES	fr. 40'000.00	fr. 40'713.15	fr. 40'485.80
FRAIS DE SECRETARIAT	fr. 18'000.00	fr. 23'845.95	fr. 13'571.95
ENTRETIEN ET REPARATIONS	fr. 3'000.00	fr. -	fr. 2'913.20
PUBLICITE	fr. 5'000.00	fr. 86.15	fr. 2'481.40
GAZETTE	fr. 5'000.00	fr. 2'940.20	fr. 4'206.35
CONCERT / CONFERENCE		fr. -	fr. -
ANNIVERSAIRE 40 ANS		fr. -	fr. -
ATTRIBUTION AU CAPITAL DES FONDS		fr. 5'000.00	fr. 5'000.00
AUTRES CHARGES	fr. -	fr. 5'072.50	fr. 5'187.65
TOTAL	fr. 406'000.00	fr. 448'796.65	fr. 446'313.15

BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE

	fr. 620.00	fr. 1'088.25	fr. -1'218.70
SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024		fr. -	fr. -
PART DE SUBVENTIONS NON DEPENSEES 2021-2024		fr. 1'088.25	fr. -1'218.70

COUPLE ET FAMILLE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	<u>2021</u> <u>CHF</u>	<u>2022</u> <u>CHF</u>	<u>2023</u> <u>CHF</u>	<u>2024</u> <u>CHF</u>
PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE	0.00			
Diminution / (Augmentation) des actifs transitoires	(15'344.90)	528.60		
Diminution / (Augmentation) de la garantie loyer	(0.25)	0.00		
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(2'766.80)	33'754.65		
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(10'000.00)	5'000.00		
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	(28'111.95)	39'283.25	0.00	0.00
Augmentation / (Diminution) de la part de subvention à restituer	(1'218.70)	(12'663.75)		
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(1'218.70)	(12'663.75)	0.00	0.00
Augmentation / (Diminution) des liquidités	(29'330.65)	26'619.50	0.00	0.00
Augmentation des liquidités				
Solde initial caisse, comptes bancaires et postaux	128'566.10	99'235.45	99'235.45	
Solde final caisse, comptes bancaires et postaux	99'235.45	125'854.95	125'854.95	
Variation des liquidités	(29'330.65)	26'619.50	0.00	0.00

COUPLE ET FAMILLE

<u>VARIATION DES FONDS PROPRES</u>	2021	2022	2023	2024
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27		
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25		
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	-	fr. -

COMPTES TRANSITOIRES

<u>Charges payées d'avance au 31 décembre 2022</u>	502.90
Helvetia assurance RC 2023 payée d'avance	3661.00
AXA assurance perte de gain maladie 2023 payée d'avance	6302.50
Zurich assurance-accident 2023 payée d'avance	4505.00
OCAS décompte final AVS 2022 à encaisser	
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	fr. 14'971.40

<u>Charges à payer au 31 décembre 2022</u>	
Swisscom décembre 2022	fr. 131.70
Denis Châtelain supervision novembre-décembre 2022	fr. 840.00
Complément salaire 2022 à payer	fr. 3'000.00
Salaire complémentaire 2017-2022	fr. 18'500.00
Honoraires avocats litige 2017-2022	fr. 4'000.00
AXA assurance maladie prime définitive 2022	fr. 28.00
C.I.E.P.P. cotisations décembre 2022	fr. 2'992.70
Honoraires de comptabilité et de révision	fr. 10'000.00
Commune de Bernex / Loyer complémentaire 2019-2020	fr. 1'300.40
Commune de Bernex / Loyer complémentaire 2021	fr. 1'229.50
Commune de Bernex / Loyer 2022	fr. 1'000.00
Compte courant Impôts à la source	fr. 700.80
Salaires à payer	fr. 648.30
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	fr. 44'371.40

COUPLE ET FAMILLE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 Forme juridique et organisation

L'Association Couple et Famille, domiciliée à la Rue du Roveray 16, Genève, est une association constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale le 21 mars 2005. L'association n'est pas inscrite au registre du commerce.

2 But et prestations de l'association

L'association offre une écoute et un accompagnement aux couples (mariés ou non) et aux familles en difficulté, sans distinction de nationalité, religion ou appartenance politique.

3 Organes de l'association

3.1 Comité au 31 décembre 2022

Président : Vacant

Trésorier : Dany MONNERAT

Membres : Monika DUCRET, Sophie DUVILLARD, Sarah NAMER,
Claude BRETTON-CHEVALIER
Ilona MAJEUR, Philippe MATTHEY

3.2 Organe de révision

Depuis l'exercice 2021, BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA est organe de révision.

4 Exonérations fiscales cantonales et fédérales

4.1 Exonération cantonale

Selon lettre du Conseiller d'Etat du 17 juin 2009, l'association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales prévus par l'article premier LIPM pour une période indéterminée.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur les bénéfices résultant d'aliénation de biens et actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

Elle s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

4.2 Exonération fédérale

L'association est, pour une durée indéterminée, exonérée de l'impôt fédéral direct, pour autant que les fonds recueillis soient utilisés conformément au but social conformément à la lettre du Département des finances, Administration cantonale de l'impôt fédéral direct du 17 juin 2009.

5 Principes comptables retenus pour l'établissement des comptes

5.1 Date de clôture des comptes

L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

5.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie et de variation des capitaux propres, l'annexe ainsi que les principes d'évaluation sont régis par le code civil.

5.3 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

5.4 Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la valeur nominale.

5.5 Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils 10, 50, 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas en moyenne annuelle 10

6 Détail de certains postes du compte de pertes et profits

6.1 Dotation aux fonds affectés

Fondation Balmont-Crozier : Fr. 5'000,00 pour la Formation 2022

6.2 Contrat de prestation Etat de Genève

L'Association est au bénéfice d'une aide financière de l'Etat de Genève pour les années 2021 à 2024. L'aide financière attribuée en 2022 s'est élevée à CHF 110'920,00.

Résultat de l'exercice	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE A RESTITUER 28%	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE 72%
2021	-1'218.70	-1'218.70
2022	1'088.25	1'088.25
2023		
2024		
	-130.45	-130.45

ANNEXE 4

FONDS AFFECTES

Fondation Balmon-Crozier

Le montant total alloué est de Fr. 5'000,00 (reçu le 17 juin 2022)

Ce montant est affecté pour la formation 2022

fr. 5'000.00

TOTAL FONDS AFFECTES

fr. 5'000.00

VARIATION DU CAPITAL	2021	2022	2023	2024	TOTAL PERIODE
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27			
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25			
CREANCIER ETAT DE GENEVE 72 %	fr. -	fr. -			
BENEFICE RESTANT A L'ASSOCIATION	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -	fr. -	

BUDGET**2021****2022****2023****2024****PRODUITS**

Consultations

Eglise Catholique Romaine

Subvention Etat de Genève

Dons et aides

Cotisations

fr.	140'000.00
fr.	150'000.00
fr.	110'920.00
fr.	5'000.00
fr.	700.00

fr.	142'000.00
fr.	150'000.00
fr.	110'920.00
fr.	10'000.00
fr.	800.00

fr.	142'000.00
fr.	150'000.00
fr.	110'920.00
fr.	10'000.00
fr.	800.00

fr.	142'000.00
fr.	150'000.00
fr.	110'920.00
fr.	10'000.00
fr.	800.00

TOTAL PRODUITS

fr.	406'620.00
-----	------------

fr.	413'720.00
-----	------------

fr.	413'720.00
-----	------------

fr.	413'720.00
-----	------------

CHARGES

Taitements et charges sociales

Loyer et assurances

Entretien et réparations

Secrétariat et administration

Publicité et gazettes

Frais formation et déplacements

fr.	325'000.00
fr.	40'000.00
fr.	3'000.00
fr.	18'000.00
fr.	10'000.00
fr.	10'000.00

fr.	335'000.00
fr.	40'000.00
fr.	3'000.00
fr.	18'000.00
fr.	7'000.00
fr.	10'000.00

fr.	335'000.00
fr.	40'500.00
fr.	3'000.00
fr.	18'000.00
fr.	8'000.00
fr.	10'000.00

fr.	335'000.00
fr.	40'500.00
fr.	3'000.00
fr.	18'000.00
fr.	8'000.00
fr.	10'000.00

TOTAL CHARGES

fr.	406'000.00
-----	------------

fr.	413'000.00
-----	------------

fr.	414'500.00
-----	------------

fr.	414'500.00
-----	------------

EXCEDENT DE PRODUITS

fr.	620.00
-----	--------

fr.	720.00
-----	--------

fr.	-780.00
-----	---------

fr.	-780.00
-----	---------

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch